

Questions et réponses au sujet du Dialogue mondial sur les mines/métaux et le développement durable

1. Qu'est-ce que le Dialogue mondial?

Le Dialogue mondial est un processus qui vise à établir un forum intergouvernemental de haut niveau composé de gouvernements ayant une vision et des intérêts communs pour le secteur des mines, des minéraux et des métaux. Le Dialogue mondial est un partenariat du type 2 qui a été parrainé par le Canada et l'Afrique du Sud lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), tenu à Johannesburg, en 2002.

2. Qu'est-ce qu'un partenariat du type 2?

Les partenariats du type 2 pour le développement durable sont des engagements précis et non négociés que prennent différents partenaires afin de soutenir et de renforcer la mise en œuvre des conclusions des négociations intergouvernementales du SMDD (Plan de mise en œuvre et déclaration politique). Ils contribuent aussi à la poursuite de l'application de l'Action 21 et à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les partenariats sont des initiatives volontaires, ils sont organisés par les membres participants et reposent sur le respect mutuel et le partage des responsabilités. En mobilisant les moyens nécessaires pour réellement passer à l'action, ces partenariats se veulent des instruments qui permettent à la communauté mondiale de réaliser les engagements qu'elle a pris.

3. Pourquoi avoir proposé un partenariat du type 2 sur les mines et les métaux?

Comme partenariat du type 2, le Dialogue mondial rend manifeste son lien avec le Plan de mise en œuvre du SMDD. Le Dialogue entend rehausser la capacité des gouvernements de prendre l'initiative et de promouvoir la réalisation des activités proposées au paragraphe 46 du Plan de mise en œuvre du SMDD (<http://www.globaldialogue.info/paragraph46.htm>), particulièrement au niveau mondial. Par ce paragraphe, les gouvernements travaillant ensemble aux Nations Unies ont reconnu pour la première fois l'importante contribution que le secteur des mines et des métaux peut apporter au développement durable.

4. Pourquoi former un partenariat intergouvernemental?

La plupart des activités proposées au paragraphe 46 s'inscrivent dans des domaines qui ressortissent surtout aux gouvernements nationaux. Ces activités, si elles trouvent leur réalisation au niveau national, peuvent dans bien des cas tirer le plus grand bénéfice d'un débat au niveau mondial. De plus, bon nombre des dossiers du secteur sont actuellement débattus au niveau mondial et ce, trop souvent sans la participation des personnes qui les connaissent le mieux. Au surplus, la mise en commun de l'expérience des divers gouvernements ne peut être que favorable à bon nombre d'entre eux. Pourtant, les gouvernements qui s'intéressent au secteur ne disposent d'aucun forum ou partenariat actif à cette fin.

5. À quoi travaille actuellement le Dialogue mondial?

Conformément à l'annonce qui en a été faite au SMDD, le Dialogue mondial est un partenariat en deux étapes. La première étape consiste à préparer la création du forum intergouvernemental proposé. Elle prendra fin à la réunion inaugurale de haut niveau du Dialogue mondial qui se tiendra en Afrique du Sud, en février 2004. Les gouvernements y décideront des paramètres du forum, ils établiront le programme de travail et ses priorités, et mettront en place les instruments nécessaires à leur réalisation. Cette réunion inaugurale marquera aussi le début de la seconde étape, soit le forum lui-même.

6. Qui décidera de ce que fera le Dialogue mondial?

Après avoir convenu du mandat et des règles de procédure, les gouvernements nationaux décideront du programme de travail. Le respect absolu de la souveraineté nationale étant de rigueur, tous les partenaires auront des chances égales d'exercer une influence et de prendre des décisions relativement à la composition et à la réalisation du programme de travail du forum intergouvernemental proposé.

7. Qui coordonne la première étape (la préparation du Dialogue mondial)?

Après le SMDD, les gouvernements partenaires ont décidé de former une équipe en vue de faciliter la création du forum intergouvernemental proposé. Le Canada a offert de financer et de soutenir cette équipe. Collaborant de très près avec le co-commanditaire, l'Afrique du Sud, l'équipe tient les gouvernements partenaires informés, favorise l'adhésion d'autres pays et rédige les documents de travail soumis aux gouvernements partenaires à des fins d'examen et d'approbation. Ces documents portent sur la nature et la fonction du futur forum intergouvernemental et sur le programme de travail envisagé. L'équipe organise aussi les réunions préparatoires et la réunion inaugurale.

8. Pourquoi être membre ou partenaire du Dialogue mondial?

Les membres ou les partenaires du Dialogue mondial sont les pays qui ont exprimé leur intérêt à collaborer avec l'Afrique du Sud et le Canada en vue d'établir le forum intergouvernemental proposé. À la réunion inaugurale de février 2004, la nature, la fonction et le programme de travail du partenariat seront officiellement définis. Les gouvernements partenaires auront alors l'occasion d'évaluer les résultats de leurs délibérations et seront invités à confirmer leur décision de participer au partenariat nouvellement créé.

9. La capacité est un problème pour de nombreux gouvernements partenaires du Dialogue mondial; quelles seront les relations avec les organisations qui ont le mandat d'accroître les capacités?

Les gouvernements partenaires pourront tirer parti des connaissances et de l'expérience des autres gouvernements participants. En outre, le document sur le partenariat distribué à l'occasion du SMDD reconnaît qu'il faut entretenir des relations avec les organisations multilatérales dont le mandat touche le

secteur des mines et des métaux, notamment à l'égard de l'accroissement des capacités. Il est prévu que ces organisations seront invitées à jouer un rôle d'observateur.

10. Comment un partenariat mondial peut-il aider à promouvoir un véritable changement?

Un véritable changement verra le jour si les approches choisies tiennent compte des conditions locales de chaque région de la planète. C'est pourquoi le Dialogue mondial mise sur le travail des organisations intergouvernementales régionales déjà en place (les ministères des Mines des Amériques, le Partenariat minier africain, le GERME de l'APEC, etc.) et sur la coopération avec celles-ci. Vu le recoupement dans la représentation aux organisations régionales et au Dialogue mondial, on prévoit la convergence d'un bon nombre de dossiers à étudier en priorité. On envisage donc que des éléments du programme de travail puissent être réalisés volontairement par des organisations régionales. Le Dialogue mondial donnerait alors à ces organisations la possibilité de partager leurs expériences et conférerait à leurs activités une influence et une reconnaissance mondiales.

11. Comment les autres parties intéressées y participeront-elles?

Le Dialogue mondial se veut un forum de haut niveau pour les gouvernements nationaux. Toutefois, il est proposé que d'autres parties intéressées (l'industrie, les organisations non gouvernementales, etc.) puissent se joindre à leur délégation nationale. Ces intervenants auraient ainsi la possibilité de faire valoir leurs opinions à l'égard des questions qui seront portées à l'ordre du jour et des positions que leurs gouvernements respectifs devraient, selon eux, étudier. Au forum, ils pourraient présenter aux gouvernements réunis de l'information sur des politiques ou des enjeux à l'ordre du jour. Enfin, le partenariat pourrait décider de former, au besoin, des comités consultatifs ou des groupes de travail auxquels collaboreraient ces parties intéressées qui se seraient jointes aux délégations nationales.

12. Pourquoi adopter une perspective axée sur le cycle de vie des mines et des métaux?

L'exploitation minière n'est pas une fin en soi. Elle sert plutôt à produire les minéraux et les métaux dont la société a besoin pour ses produits et ses services. Inévitablement, chaque étape du cycle de vie – de l'extraction et de l'utilisation du métal jusqu'à son recyclage ou à son élimination – se répercute sur la contribution de toute la chaîne d'activités au développement durable. À l'heure actuelle, aucun processus intergouvernemental n'apporte une telle perspective sur le cycle de vie et le développement durable du secteur pas plus qu'une compréhension des liens qui doivent exister à toutes les étapes du dispositif mondial d'élaboration des politiques pour le secteur.

13. Pourquoi le développement durable est-il le rayon d'action du Dialogue mondial?

Ce rayon d'action fait écho au programme du SMDD et s'inspire du paragraphe 46 du Plan de mise en oeuvre. De plus, la référence au développement durable permet au partenariat d'étudier la grande variété des dossiers économiques, sociaux et environnementaux du secteur.

14. Le Dialogue mondial établira-t-il des règles ou des conventions d'application mondiale?

Le Dialogue mondial n'aura pas le pouvoir d'élaborer des règles, des normes ou des conventions internationales. On prévoit cependant que certains gouvernements décideront peut-être, à la lumière des délibérations, de présenter des recommandations ou des suggestions à d'autres gouvernements, à des organismes intergouvernementaux ou à d'autres parties intéressées du secteur des minéraux et des métaux.

15. Qu'est-ce que le Dialogue mondial peut faire que les organisations déjà en place dans le secteur des mines/métaux ne sont pas en mesure d'accomplir?

L'un des grands problèmes du secteur est l'absence de poids politique, donc d'influence des activités actuelles sur le plan mondial. Cela se fait particulièrement sentir dans les activités et forums intergouvernementaux d'élaboration de politiques (Nations Unies, OCDE, etc.). Ces activités et forums sont nombreux, mais aucun ne dispose d'un mandat du secteur des minéraux/métaux ni possède le savoir propre à ce secteur. Il arrive que leurs mandats visent des aspects (océans, forêts, commerce, produits chimiques, déchets, émissions atmosphériques, etc.) qui ont une incidence sur le domaine minier, mais aucun lien n'existe pour le secteur entre ces forums et activités. Le Dialogue mondial permettra à des personnes ayant une vaste connaissance et une grande expérience du secteur de présenter leurs vues en se fondant sur un mandat intergouvernemental et mondial lié aux priorités du SMDD. De plus, le Dialogue mondial favorisera l'adoption d'une approche cohérente reposant sur le cycle de vie ainsi que l'élaboration de politiques mondiales davantage capables d'améliorer la contribution du secteur au développement durable. Le Dialogue mondial comble un vide; il ne fait double emploi avec aucune organisation du secteur.

16. Le secteur compte déjà trop de forums. Pourquoi nous en faut-il un autre?

Le Dialogue mondial entend compléter, non pas copier, les activités régionales et sectorielles déjà en cours. Les gens qui s'intéressent au secteur verront l'avantage, pour des gouvernements ayant une vision commune, de se prononcer collectivement sur des dossiers ou des politiques. Enfin, le Dialogue mondial rendrait plus facile l'accès aux principaux décideurs des gouvernements, lorsque nécessaire. Étant donné le grand nombre de réunions internationales dans le secteur, il est à espérer qu'avec le temps, l'on saura dépasser le simple enchaînement de réunions pour parvenir à des formes efficaces de coordination des travaux.